

Colloque validé pour la formation continue des avocats

Organisation

M. Sébastien PELLÉ
Professeur

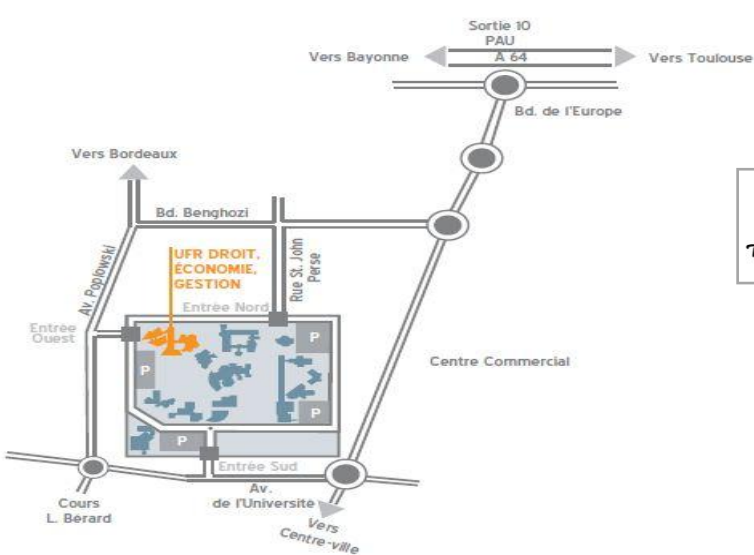
Université de Pau et des Pays de l'Adour

Inscriptions et renseignements

Catherine DOMINGUES – Marion TOURRAILLE

Secrétariat du CRAJ - Faculté de Droit-Économie-Gestion
Avenue du Doyen Poplawski - BP 1633 - 64 016 PAU Cedex
Tél : 05 59 40 80 59/98 – Fax 05 59 84 10 59

Mail : catherine.domingues@univ-pau.fr – m.tourraille@etud.univ-pau.fr



des Droits de l'Homme



UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR
FACULTÉ DE DROIT, D'ÉCONOMIE ET DE GESTION

CENTRE DE RECHERCHE ET D'ANALYSE
JURIDIQUES (CRAJ)

COLLOQUE

**LES DROITS FONDAMENTAUX
DU GARDÉ À VUE :
BILAN ET PERSPECTIVES**

Vendredi 30 novembre 2012
Amphi 300



CONSEIL
CONSTITUTIONNEL

En collaboration avec la Cour d'appel de Pau

Bulletin d'inscription

LES DROITS FONDAMENTAUX DU GARDÉ À VUE : BILAN ET PERSPECTIVES

Nom, Prénom :
Fonction / Qualité :
Adresse :
Téléphone :
Mail :
Inscription Colloque : 40 €.....
Chèque à libeller à l'ordre de l'Agent comptable de l'UPPA

Sous la présidence de Monsieur Sébastien PELLÉ
Professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

9h : Accueil des participants

Jean-Jacques LEMOULAND, Doyen de la Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion de Pau

9h15 – 9h30 : Présentation du projet d'un « observatoire » de la garde à vue

Sébastien PELLÉ, Professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

9h30 – 10h45 : Le point de vue des différents acteurs de la garde à vue

- Le point de vue de l'officier de police judiciaire :

David DRUET, Commissaire de Police, Chef de la sûreté départementale

- Le point de vue du magistrat du parquet :

Jean-Christophe MULLER, Procureur de la République, Tribunal de grande instance de Pau

- Le point de vue de l'avocat :

Jean-François BLANCO, Avocat, Président de l'Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Pau

- Le point de vue du magistrat du siège :

Michel DEFIX, Conseiller, Secrétaire Général près la Cour d'appel de Pau

- Le contrôle des locaux de garde à vue - bilan national et local :

Jean-François BERTHIER, Délégué du Contrôleur Général des lieux de privation de liberté

10h45 – 11h : Pause

11h – 12h : Table ronde sur l'application des points clés de la réforme – débat avec les intervenants et le public

- Critères de placement en garde à vue et pratique de l'audition libre
- Délai de carence
- Dérogation à l'assistance effective de l'avocat
- Criminalité organisée
- Critères et motivation de la prolongation de la garde à vue
- Accès au dossier
- Exercice du droit au silence
- Statut du Ministère public
- ...

Sous la présidence de Monsieur Alain BILLAUD
Conseiller à la Chambre de l'instruction, Cour d'appel de Pau

14h - 14h20 : Le contentieux de la nullité de la garde à vue

Haritini MATSOPOULOU, Professeur à l'Université Paris-Sud 11, Directrice de l'Institut d'Études Judiciaires

14h20 - 14h40 : Le respect de la dignité du gardé à vue

Jean-Paul CÉRÉ, Maître de conférences à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, Président du Comité International des Pénalistes Francophones

14h45 – 15h : Débat - Pause

15h - 15h20 : Conseil constitutionnel, Cour de cassation : pourquoi deux approches de la validité de la garde à vue ?

Denys de BÉCHILLON, Professeur de droit public à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

15h20 – 15h40 : L'effectivité de l'assistance de l'avocat en droit européen

Blandine THELLIER de PONCHEVILLE, Maître de conférences à l'Université Jean MOULIN Lyon 3

15h45 – 16h15 : Débat

16h30 – 17h : Synthèse

Jean PRADEL, Professeur émérite de l'Université de Poitiers, Président honoraire de l'Association Française de Droit Pénal

